

## Titre de propriété remis en cause

Par **Moi57**, le **04/02/2014** à **14:02**

Bonjour, nous avons signé un compromis de vente chez un agent immobilier seulement il est revenu vers nous en nous demandant de nous rétracter car il y avait des soucis sur le titre de propriété ( succession). Si nous achetons quand même pour le mettre en location que risque t on? Merci pour votre réponse

Par **domat**, le **04/02/2014** à **18:19**

bjr,  
cela dépend du type de soucis.  
si le vendeur mandaté par l'agent immobilier n'est pas entièrement propriétaire, vous ne pourrez jamais passé l'acte devant un notaire.  
cdt